



*Déclaration du SE-Unsa de l'Oise à la*

*CAPD du jeudi 25 juin 2020*

Madame l'Inspectrice d'Académie

Mesdames Messieurs les membres de cette CAPD

L'année 2020 restera dans les annales à divers titres.

D'abord, le SE-Unsa, ex SE-FEN, ex SNI-PEGC, ex SNI, fête ses 100 ans.

Principale organisation syndicale des enseignants du primaire en France, le SNI se caractérisait par un très fort engagement pour la laïcité de l'École, de l'État et une très forte implication dans la réflexion éducative et pédagogique.

Près de 100 ans plus tard, notre organisation syndicale continue de jouer pleinement son rôle de défenseur des collègues, mais est aussi porteuse d'un projet pour l'École, dans une société progressiste. Un projet de société qui a bien du mal à aboutir tant les vents contraires du gouvernement actuel souhaiteraient le balayer.

Exemple emblématique s'il en est, la loi de transformation de la fonction publique votée l'été dernier. La mise en œuvre de ce projet rétrograde et anachronique acte la suppression de certaines prérogatives (et non des moindres) des CAPD, affaiblissant de fait le rôle et la place des élus des personnels. L'UNSA n'a eu de cesse de le dire, l'avenir est au dialogue social et à l'intensification des pratiques démocratiques. Tout l'inverse des mesures prises depuis maintenant 3 ans.

2020 sera donc l'année du 1er mouvement intra sans CAPD et sans contrôle paritaire. Madame l'Inspectrice, bien que les textes ne vous y obligent pas, le SE-Unsa vous fait tout de même la demande de pouvoir bénéficier de documents

anonymés, afin de pouvoir exercer le suivi et le double contrôle nécessaire pour garantir la transparence des résultats.

A défaut, être autorisé à se rendre sur site, avec des situations à vérifier, afin d'éviter le recours massif à la procédure de recours préalables, situations, qui ne manqueraient pas de créer des tensions entre les enseignants et leur administration.

L'année scolaire qui se termine restera inédite dans son déroulé, son interruption forcée, sa continuité à distance, sa reprise partielle. L'ensemble des personnels du monde éducatif a été mis sous pression pour maintenir le système à flot. Ces personnels ont à présent besoin de connaître les scénarios envisagés **pour anticiper** les conditions de cette rentrée et pouvoir prendre des vacances régénérantes et reposantes. La rentrée qui suivra sera tout aussi singulière car elle doit tenir compte de toutes les difficultés que la crise sanitaire a révélées : discontinuités éducatives, fractures numériques, difficultés scolaires et sociales exacerbées, décrochages scolaires, sécurité sanitaire, ...

Le SE-Unsa est prêt à se mettre autour de la table et à faire des propositions afin que les personnels ne se retrouvent plus dans de telles situations d'urgences.

Concernant l'avancement à la Hors-classe :

2020 acte le passage du taux de promotion à la hors classe des professeurs des écoles à 17% et est donc enfin aligné sur celui des corps du second degré. Le SE-Unsa, qui demandait cette augmentation du ratio depuis très longtemps au ministère, se félicite de cette avancée. L'Unsa, signataire du protocole PPCR, avait obtenu cette garantie de montée en charge pour les professeurs des écoles. C'est dorénavant de réelles perspectives de carrière pour tous les personnels.

C'est une bonne nouvelle qui n'empêchera pas le SE-Unsa de continuer à demander des améliorations sur les conditions d'accès à la hors classe :

- une augmentation du taux de promus ;
- la possibilité d'obtenir une révision d'appréciation. A ce jour, de nombreux collègues vivent encore comme une injustice cet avis qui ne reflète pas toujours la réalité de leur pratique.

- la prise en compte de l'ancienneté générale de service plutôt que l'ancienneté dans le grade.

Pour finir, je souhaite aborder le sujet de la direction d'école. Les directrices et directeurs ont encore montré leur rôle essentiel pendant la crise sanitaire. Tout a reposé et repose encore sur leur engagement qui dépasse les limites de l'humainement acceptable. Le malaise déjà présent depuis de nombreuses années s'est décuplé à l'automne après le suicide de Mme Christine Renon. Depuis, rien de concret n'est apparu et le sentiment qui domine la profession est que le Ministre tente de gagner du temps. Une proposition de loi « créant la fonction de directeur d'école » est actuellement examinée en séance publique à l'Assemblée nationale. Le SE-Unsa est pleinement engagé sur ce dossier afin que des solutions concrètes et visibles soient proposées à la profession dès la rentrée prochaine.

Merci de votre attention.



enseignants de l'Unsa - 60